



Pommier / Poirier

N°05
14/03/2019

Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier - Poirier

- **Tavelure** : période à risque avec les averses en cours et annoncées jusqu'à cette fin de semaine.
- **Feu bactérien** : la période de sensibilité va débuter pour les variétés de poirier à débourrement précoce.
- **Pucerons** : la période à risque est en cours avec l'éclosion des œufs d'hiver.
- **Anthomome du pommier** : la période à risque est en cours.
- **Tordeuse orientale** : le vol pourrait débuter dès la semaine prochaine.
- **Acariens rouges** : les premières éclosions pourraient débuter dès cette fin de semaine.

Poirier

- **Psylle du poirier** : les éclosions sont en cours.
- **Phytopte du poirier** : période de migration sur les jeunes feuilles.

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Sud
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/AA »*

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Pommier - Poirier

• Stades phénologiques

Pommier

En Lot-et-Garonne : stade C3 à D pour Canada, Golden, Chantecler et Fuji ; stade D à D3 pour Granny, Braeburn et Gala à tout début E pour Pink Lady en situation précoce.

En Gironde : stade C-C3 pour Golden ; stade D-D3 pour Gala.

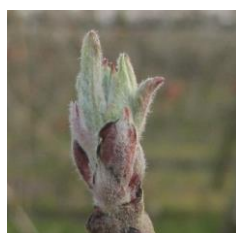
En Dordogne : stade C-C3 pour Canada ; stade C3 pour Chantecler ; stade C3-D pour Golden et Fuji ; stade C3-D à D-D3 pour Gala et Granny ; stade D-D3 pour Rosy Glow.

En Charentes : stade C-C3 pour Golden et Chantecler ; stade C3 pour Granny.



Stade C

« Gonflement apparent »
(BBCH 53)



Stade C3

« Eclatement du
bourgeon » (BBCH 54)



Stade D

« Apparition des boutons
floraux bourgeon » (BBCH 55)



Stade D3

« Ecartement des boutons
floraux » (BBCH 56)

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

Poirier

En Lot-et-Garonne : stade D à D3 pour William's, Conférence et Comice ; stade D3-E pour Harrow Sweet et Conférence à début D3 pour Passe Crassane.

En Gironde : stade D à D3 pour William's et Comice ; stade D3-E pour Passe Crassane.



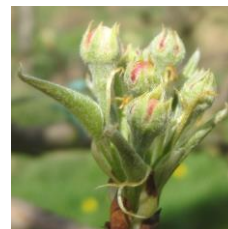
Stade D

« Apparition des boutons
floraux » (BBCH 55)



Stade D3

« Ecartement des boutons
floraux » (BBCH 56)



Stade E

« Les sépales laissent voir les pétales »
(BBCH 57)
(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Tavelure

Selon les données issues du modèle tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®, pour les variétés ayant atteint le stade de sensibilité à la tavelure, les averses orageuses des 6-7 mars ont pu localement donner lieu à des contaminations de niveau variable selon les postes. Les petites pluies fines des 9-10 mars auraient engendré des contaminations sur la majorité des secteurs.

Les suivis des projections d'ascospores de tavelure réalisés avec le capteur de type Burkard sur le site de Villenave-d'Ornon en Gironde et au moyen de lames sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot en Lot-et-Garonne ont mis en évidence des projections significatives lors des pluies qui sont intervenues du 8 au 12 mars.

D'après le modèle, le stock de spores projetables progresse actuellement d'environ 0,5 % par jour.

Evaluation du risque

Les averses en cours et annoncées pour cette fin de semaine pourraient engendrer des contaminations si les conditions de températures et d'humectation sont réunies.

Contaminations enregistrées sur la période du 6 au 12 mars

	Stations Météo	Dates de contamination	Gravité*
47	Beaupuy	09/03 à 13h au 10/03 à 15h	Légère
	Béquin	12/03 à 21h au 14/03 à 00h	Légère
		08/03 à 21h au 11/03 à 08h	Grave
		06/03 à 18h au 07/03 à 09h	Légère
	Ste-Livrade-sur-Lot	08/03 à 01h au 10/03 à 12h	Grave
33	Les Leves	08/03 à 21h au 10/03 à 14h	Grave
		06/03 à 14h au 07/03 à 14h	Assez Grave
24	Port-Ste-Foy	09/03 à 03h au 10/03 à 12h	Grave
		07/03 à 20h au 08/03 à 14h	Légère
16	Le Tâtre	09/03 à 02h au 10/03 à 12h	Grave
		06/03 à 08h au 08/03 à 12h	Grave
17	St-Quantin de Rançanne	09/03 à 00h au 10/03 à 08h	Légère

« - » : pas de contamination enregistrée sur la période interrogée

* : les contaminations sont indiquées selon une gravité croissante : Légère < Assez grave < Grave

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution de la végétation et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

• Feu Bactérien

La bactérie responsable du feu bactérien *Erwinia amylovora* se conserve durant l'hiver dans les chancres de l'année précédente et reprend son activité lors du démarrage de la végétation.

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

Conditions climatiques favorables aux infections :

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

Evaluation du risque

La période de forte sensibilité au feu bactérien (période de floraison) va débuter pour certaines variétés de poires à débourrement précoce. Les températures annoncées pour les 8 prochains jours ne sont pas favorables aux infections, il faut cependant rester attentif à l'évolution de la météo.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faudra rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse si les conditions climatiques s'avéraient favorables au développement de la maladie. Des contrôles visuels seront indispensables pour déceler rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations.

• Oïdium

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Sur pommier, seules les jeunes feuilles sont sensibles, elles sont réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

Sur arbres touchés en 2018, les premiers symptômes (liés aux infections de l'année dernière) sont observés.

La gestion des parcelles vis-à-vis de l'oïdium doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés en 2018.

Mesures prophylactiques : elles sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux oïdiés qui constituent l'inoculum de départ. Les rameaux atteints sont repérables par leur aspect grêle et rabougri ainsi que par la forme ébouriffée des écailles des bourgeons.



Oïdium

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Puceron cendré du pommier et puceron mauve du poirier

Les éclosions des œufs d'hiver de pucerons se poursuivent.

Dans nos parcelles de référence, le pourcentage de bourgeons occupés par des fondatrices augmente. Les premiers débuts d'enroulement du feuillage sont observés sur variétés à débourrement précoce.

Evaluation du risque

La période à risque d'éclosions est en cours.

Seuil indicatif de risque : la simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage Cf. Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>



Début enroulement du feuillage

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Anthonome du pommier

Ce ravageur occasionnel peut causer des dégâts importants, notamment dans les parcelles conduites en agriculture biologique.

Dans les parcelles touchées les années précédentes, un suivi régulier par battage à partir du stade B (BBCH 51) au stade D (BBCH 55) permet d'évaluer l'importance des populations.

En parcelle sensible, des adultes sont toujours observés ainsi que des piqûres au niveau des bourgeons.

Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours.



Piqûre sur bourgeon

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Seuil indicatif de risque : 30 adultes sur 100 battages ou 10 % des bourgeons présentant des piqûres de nutrition. En parcelles conduites en agriculture biologique, compte tenu de la difficulté de gestion de ce ravageur, le seuil peut être baissé à 10 adultes pour 100 battages.

• Acariens rouges

Selon nos simulations réalisées à partir d'œufs d'acariens rouges placés en étuve les premières éclosions pourraient débiter à partir de cette fin de semaine.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage Cf. Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Tordeuse orientale

Le vol de la tordeuse orientale *Cydia molesta* débute généralement dans la dernière décade de mars.

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de ce ravageur, les pièges à phéromone sont à installer dès à présent.

Mesures alternatives : la gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle. La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Lorsqu'elle est combinée avec la confusion carpocapse des pommes, elle peut être réalisée avant le début du vol de ce dernier (qui débute généralement autour de mi-avril).

Les produits de biocontrôle autorisés pour cet usage sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 consultable en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Hoplocampe

L'hoplocampe est un ravageur occasionnel. La femelle pond dans les fleurs au stade F-F2. Les éclosions débutent 10 à 15 jours plus tard. La larve se nourrit du fruit dans lequel elle forme une cavité importante. Les fruits attaqués présentent une perforation noirâtre d'où s'écoule des déjections foncées, ils chutent prématurément.

La présence de ce ravageur peut être contrôlée par la mise en place de pièges chromatiques blancs, leur mise en place est à prévoir au moins une semaine avant la date de floraison.

Mesures prophylactiques : Des mesures prophylactiques sont envisageables en détruisant les jeunes fruits attaqués.



Piège à hoplocampes

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Psylle du poirier

Dans nos parcelles de référence, les éclosions sont en cours.

Evaluation du risque

La période à risque concernant les éclosions est en cours.

Mesures prophylactiques : afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylles doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

Mesures alternatives : la mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse. Il existe d'autres produits de biocontrôle autorisés pour cet usage Cf. Note de service DGAL/SDQPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Phytopte du poirier

Le phytopte cécidogène (*Phytoptus pyri*) est un ravageur occasionnel qui reprend son activité au moment de l'ouverture des bourgeons (stade D-D3). Les adultes colonisent les jeunes feuilles et provoquent par leurs piqûres de petites galles d'abord de couleur vert clair qui ensuite virent au rouge-brun.

Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours pour les variétés au stade D-D3.

Mesures prophylactiques : Des observations réalisées dès l'apparition des premières feuilles permettent de détecter leur présence. Des mesures prophylactiques sont envisageables en éliminant les parties atteintes.

• Cécidomyie des poirettes

Présent de façon très ponctuelle, ce ravageur est à l'origine de dégâts occasionnels. La femelle pond dans les bourgeons encore fermés (au stade D3 du poirier). Dès la fin de la floraison, les larves se développent dans les très jeunes fruits qui prennent l'aspect de « calebasse », noircissent et chutent.

Evaluation du risque

En parcelles sensibles, la période à risque est en cours pour les variétés au stade D3.

Mesures prophylactiques : Des mesures prophylactiques seront envisageables lors du grossissement des fruits en détruisant les poirettes attaquées dès qu'elles sont différenciables des fruits sains.

• Auxiliaires

Les auxiliaires sont encore discrets mais on peut actuellement observer la présence de petites araignées qui à cette période peuvent être prédatrices de fondatrices de pucerons et des adultes de coccinelle *Chilocorus sp* notamment sur les arbres avec présence d'encroutements de cochenilles.

• Période de floraison

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Aquifruit, CDA17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SDA Bouglon, SICA Castang, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".